

## QUESTIONS PROJET DE CONTOURNEMENT POUR LES POIDS LOURDS

Ne pouvant assister à votre réunion, sur le projet cité en objet, j ai quelques suggestions à faire valoir, auprès des compétences requises.

Riverains , soumis aux nuisances sonores, olfactives , visuels, depuis l implantation des diverses entreprises de la Zone d Estigeac , soumis aux divers tremblements émis par les poids lourds circulant à vive allure, sans compter la pollution aux micro particules et la poussière générée par ces derniers, nous sommes privés depuis de nombreuses années, de la jouissance pleine de notre jardin , de sommeil, et d'une quiétude que nous revendiquons en tant qu'habitant de la ville de Martignas, auxquels, comme tout autre citoyens nous avons droit.

Je souligne, que la population de Martignas a beaucoup augmenté, et que de nombreux enfants fréquentant nos écoles, circulent à pieds et à vélo, le long de nos axes routiers, et que leur sécurité est chaque jour ébranlée, par le trafic croissant des véhicules et des poids lourds.

L'idée que enfin, ce contournement aboutisse , nous remet en perspective, *le bon vivre à Martignas* qui nous a attiré lors de notre choix de résidence principale il y a 12 ans.

Vous trouverez ,mes suggestions ci-dessous, merci de bien vouloir en faire part lors de la réunion, à qui de droit.

Merci par avance.

1-Passer toute la ville de Martignas en ZONE 30,dès le Poney Club

2-Mettre une "chicane "avant le Poney Club

3-Interdire toutes les entrées de la ville aux poids lourds , hormis ceux d Intermarché

4-Les obliger à utiliser le contournement.



Natur'Jalles

16 rue Louis Cayx

10-3-209

33160 St Médard en Jalles

Présidente F. Coujoudot

naturjalles06@gmail.com

0614964681

A l'Attention de M le Commissaire enquêteur

objet : Participation – Enquête publique **mercredi 13 février 2019 au vendredi 15 mars 2019 inclus.**

projet de barreau (ou voie nouvelle) Marchegay(RD 2013)-Crabemorte( RD211) et de demi-échangeur sur la déviation de Martignas, et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole

A l'Attention de M. Walter ACCHIARDI, garant concertation, ( ou walter.acchiardi@garant-cndp.fr )

On cherche en vain la longueur de ce « barreau » ou voie nouvelle dans les nombreux documents mis sur le site Participation Métropole voir le site <https://www.notre-territoire.com/enquete/110393> qui parle d' **Avis d'enquête publique**

D'habitude nous recherchons les informations sur le site de la préfecture

C'est un projet qui va demander une modification du PLU, réparti entre St Médard en Jalles et Martignas car impacte la RD 211 ou avenue de Martignas et quartier de Magudas, aucune information ne semble avoir filtré à St Médard en Jalles : divisons pour régner c'est le mieux pour avoir les mains libres

Là aussi c'est un vieux projet (comme la déviation St Aubin-Le Taillan)

Le projet est prévu sur un site situé au Nord de l'agglomération bordelaise, il occupe une surface de 965ha répartis entre 8 communes dont St Jean d'Illac, St Médard, Martignas, le Taillan, Le Haillan, Eysines... il s'agit du Réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines (Jalle de Martignas à Martignas) FR 7200805 et sa vallée *Site de la directive "Habitats, faune, flore"*, touche le camp de Souge qui est une ZNIEFF, l'ensemble constituant un site d'intérêt communautaire (SIC) et classé Natura 2000, dans cet ensemble se trouve la Réserve Nationale Naturelle de Bruges gérée par la SEPANSO non intégrée dans le SIC qui abrite le *Vison européen* et la *Cistude d'Europe*

Ce projet contrevient à la Dir Habitat Faune-Flore 92/43/CEE en impactant certaines espèces, rares et en déclin : nos papillons de zones humides Fadet des

Laîches et Damier de la succise, le Résumé non technique cite également le Cuivré des marais et notre Agrion de mercure( sorte de libellule) peu nombreux d'après ce Résumé, forcément car en déclin !

Pour 5 millions d'euros(et sans doute davantage ce qui est plus habituel), car ce projet va entraîner la nécessité d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettant d'exproprier les propriétaires des parcelles et de les rémunérer au prix fixés par les Domaines

Il y a eu 5 propositions de variantes, évidemment le choix 4 permet, sur le papier, d'éviter les zones à enjeux écologiques les moins forts (ce qui n'empêche pas de fractionner le milieu) . Ces 5 millions d'euros, en théorie, permettront d'alléger le transit routier traversant Martignas et réduiront le trafic du Nord du Bassin et Saint Médard en Jalles, alors que sur la route RD2013 av de Martignas il resterait plus de 9000 véhicules traversant Magudas à St Médard. N'oublions pas que Martignas et St Médard se glorifient de faire partie de l'aéroparc créateurs d'emplois (ce qui démontre bien qu'il n'y a aucune vue d'ensemble de nos édiles, c'est un développement le nez dans le guidon, le développement des petits pas, chacun pour soi)

- Pour 5 millions d'€, il va y avoir une modification du PLU pour l'espace Boisé Classé (EBC) et des parcelles classées en zone naturelle (N) et une perte de biodiversité (voir l'étude d'impact) bien que le projet ne soit pas situé à l'intérieur du SIC ou Natura 2000 entre Jalle et son affluent l'Hestigeac

Outre les pollutions dues au trafic chronique routier : bruits, métaux lourds, hydrocarbures qui, par ruissellements iront dans les rivières(Jalle et Hestigeac), ce « barreau' va occasionner des destructions sur :

- la Flore : 2 espèces végétales rares le Lotier Hérissé et le Lotier grêle, il y a sur le site la présence d'habitats d'intérêt européen comme les Landes sèche et humide(Molinie)

- La Faune Engoulement, Bondrée apivore et Fauvette pitchou

- Amphibiens et Reptiles : Grenouille agile, Grenouille verte, Rainette méridionale, Triton palmé, Crapaud calamite - Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles

- Mammifères 8 espèces de Chauve souris

- Fréquentation avérée de la Loutre d'Europe liée à l'Hestigeac et nos papillons emblématiques des zones humides Fadet des laîches et Damier de la succise

L'Aquitaine reçoit des subsides de l'Europe pour établir un Plan Régional d'Actions (2017-2021) établi par le Conservatoire des espaces naturels

Toutes ces espèces sont protégées en France et par les Directive « Habitats Faune/Flore »

Et pour 5 millions d'euros ; l'étude d'impact conclut à propos de cette biodiversité non renouvelable que les 2 projets : demi échangeur et barreau n'auront aucun impact direct sur les Habitats et les espèces d'intérêt communautaire car situés en dehors du SIC, c'est nier les phénomènes de fragmentation des Habitats 1ère cause du déclin et disparition de biodiversité

Naturjalles souhaite qu'en votre grande sagesse vous prononciez un avis défavorable aux projets en priant les communes de revoir leur politique de développement tout azimut, il ne faut pas oublier que la « Biodiversité est au cœur de notre survie » « Elles sont le socle de notre alimentation, de notre eau et air purs et de notre énergie »

Naturjalles souhaite également que ce projet passe en Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et l'application de la loi (juillet 2018) Pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages qui a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, ce que ne permet pas ce projet tel qu'il est conçu

Pour NaturJalles

[REDACTED]



De : [walter.acchiardi@garant-cndp.fr](mailto:walter.acchiardi@garant-cndp.fr) [mailto:[walter.acchiardi@garant-cndp.fr](mailto:walter.acchiardi@garant-cndp.fr)]

Envoyé : dimanche 10 mars 2019 22:15

À : [REDACTED]

Cc : LETHIER Jean-Baptiste [REDACTED], ANNES Virginie [REDACTED]

Objet : Re: Contribution de l'asso NaturJalles Martignas demi échangeur et barreau Marchegay et CrabeMorte

Bonjour Mme [REDACTED]

J'ai bien reçu votre courriel et sa pièce jointe dont je vous remercie.

Vous n'avez peut-être pas pu participer aux réunions publiques et aux permanences qui ont été organisées par les services de Bordeaux Métropole où certains des sujets que vous évoquez ont été abordés. Les comptes rendus de ces réunions sont notamment accessibles sur le site "participation.bordeaux-metropole.fr" ainsi que d'autres contributions.

Je mets votre message et cette réponse en copie pour que les responsables techniques en charge de ce projet et de la concertation organisée à son propos puisse vous apporter leur réponse.

Pour ma part je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'une concertation préalable, et qu'une enquête publique interviendra en son temps.

Ma nomination par la Commission Nationale du Débat Public/CNDP est intervenue à la suite de sa saisine par Bordeaux Métropole dans un cadre réglementaire obligatoire. L'indépendance est requise pour la fonction de garant ainsi que la neutralité. C'est à dire que le garant ne prend pas partie pendant les débats sur le fond du projet et ne donne pas son avis à l'issue de sa mission, à la différence d'un commissaire enquêteur.

En tant que garant de la concertation il me revient d'une part de vérifier que cette concertation se déroule dans des conditions de transparence dans le respect des principes généraux qui régissent le débat public et, d'autre part, de rédiger un bilan de la concertation qui sera rendu public. Ce bilan, qui fera partie du dossier d'enquête publique, sera suivi en réponse du propre bilan de la concertation établi par Bordeaux Métropole qui explicitera ce qui sera retenu par la Collectivité de cette concertation concernant son projet.

En espérant vous avoir apporté certains éléments de compréhension liés au contenu et au déroulement de cette concertation préalable qui s'achèvera bien le 15 mars, je reste naturellement à votre disposition si vous avez d'autres interrogations ou si jugez utile d'apporter des compléments à votre contribution,

Et vous adresse mes meilleures salutations,

Walter Acchiardi

Garant CNDP de la concertation du projet de prolongement de la déviation de Martignas

Le 10.03.2019 19:31, [REDACTED] a écrit :

A l'attention de

M. Walter ACCHIARDI, garant concertation

Merci

[REDACTED]

Je suis évidemment consciente de la vie infernale des riverains du centre de Martignas avec le bruit des camions, mais j'estime que la faute provient des édiles qui développent tout azimut leur communes sans s'occuper de la mobilité, avec une nouvelle route l'apaisement ne va être que temporaire, toute route joue à l'aspirateur et va attirer des constructions nouvelles et devenir encombrées... Il n'y a aucune prospective!

[REDACTED]